

Table des matières

1.	Liminaire	1
2.	Rapport moral du président.....	2
3.	Rapport financier du Trésorier	8
4.	Renouvellement du Bureau	10
5.	Cotisation pour les adhésions 2025	10
6.	Autres propositions mises au vote	10

1. Liminaire

En début de réunion, l'Assemblée a eu la visite surprise de Monsieur le Maire de Thorigny-sur-Marne, accompagné de l'un de ses conseillers municipaux.

Il est précisé que ni l'un ni l'autre ne sont adhérents ou membres de l'association.

Depuis sa création, l'association a fait le choix délibéré de ne solliciter ni d'accepter aucune subvention municipale, quelle que soit l'orientation politique de l'équipe en place, afin de garantir son indépendance et son caractère apolitique.

Le Président en a d'ailleurs rappelé le principe à M. le Maire, qui en a pris acte.

Toutefois, M. le Maire étant un interlocuteur régulier de l'association dans le cadre du comité consultatif ou des réunions d'information des associations de quartier, il n'a pas été jugé opportun de s'opposer à sa présence. Celle-ci a donc été acceptée à titre exceptionnel.

M. le Maire a ainsi assisté à la première partie du rapport moral d'activité, principalement consacrée à la restitution aux adhérents — dont ceux présents à l'Assemblée — des actions menées par l'association et des échanges avec la municipalité sur divers projets d'urbanisme concernant directement ou indirectement les riverains (projets Sauvières, Cofane, rue de Dampmart, plan de circulation global, pont en X, etc.).

Les échanges qui ont eu lieu en présence de M. le Maire se sont strictement limités à ces sujets et n'ont porté sur aucun thème d'ordre politique général.

Après avoir été remercié pour sa participation et les échanges qu'il a bien voulu avoir avec les adhérents présents, M. le Maire a quitté la séance à la fin de la présentation du rapport moral.

2. Rapport moral du président

Notre association compte à ce jour, 7 octobre 2025, **53 adhérents**, tous à jour de leur cotisation pour le précédent exercice.

Conformément à l'article 7 des statuts, le quorum pour l'Assemblée Générale 2025 est fixé à un minimum de **21 adhérents** à jour de leur cotisation. Cette Assemblée Générale peut se dérouler conformément aux statuts car nous atteignons **31 participants**, 15 présents et 16 représentés.

Depuis notre précédente AG du 27 septembre 2024, notre association a poursuivi son activité autour des principales thématiques de son mandat :

- Suivi actif du dossier de l'usine COFANE,
- Collecte d'informations sur l'avancement de la phase 2 de l'aménagement de l'ensemble dit des « SAUVIÈRES »,
- Multiples relances concernant le chantier d'aménagement de la rue de Dampmart,
- Préparatifs des travaux d'assainissement dans la rue du Maréchal Gallieni,
- Relais des demandes ponctuelles des adhérents auprès des interlocuteurs compétents, mission maintenue malgré l'abandon du processus des « ambassadeurs de quartier ». Ce processus a été délibérément suspendu à l'unanimité des six ambassadeurs en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des réponses concrètes aux requêtes des habitants (cf. infra).

Le moteur de notre action reste avant tout l'information que nous recevons de nos correspondants au sein de l'équipe municipale, en réponse aux requêtes et préoccupations de nos adhérents, nous permettant ainsi d'intervenir de manière ciblée et réactive.

La destitution de Monsieur Bernard DURCA en début 2025 nous a fait perdre un interlocuteur précieux.

Nous avons cependant demandé à Mr le Maire de poursuivre le principe des comités consultatifs, initiés par Bernard, pour faire le point trimestriel sur les gros projets d'aménagement de notre ville, en cours et planifiés. En synergie avec notre association sœur, Chaâlis Environnement.

Depuis notre AG 2024, nous avons assisté à 3 réunions de ce comité dont vous trouvez les comptes rendus sur notre site www.rcsa-thorigny.e-monsite.com

Evolution des dossiers majeurs

A. Dossier COFANE

RCSA a suivi attentivement ce dossier jusqu'à l'éviction de B. Durca.

À cette époque, un point essentiel pour notre association a été écarté : un véritable processus de sélection des projets par le moyen d'un concours d'architectes et notre

participation à la sélection. Nous regrettons cet état de fait car un tel concours aurait permis à l'évidence de nous donner des éléments de comparaison et de favoriser l'émulation entre architectes.

Nous avons donc découvert, lors du comité consultatif du 1er avril 2025, la désignation du cabinet *Studio 8* de M. Johnny Loison (8 cours Lafayette, Lyon) comme architecte, ainsi que du promoteur *3F*, spécialisé dans le logement social pour personnes à revenus modestes.

La réunion publique du 10 septembre a permis d'obtenir davantage de précisions, en présence de M. Loison.

Détails sur notre site : <https://rcsa-thorigny.e-monsite.com/pages/programmes-immobiliers/saivieres-phase-2-cofane.html>

- 83 logements et 108 places de stationnement (en surface et en sous-sol sauf en zone inondable).
- Végétalisation : surfaces doublées, toitures végétalisées.
- Côté Nord (limite propriétés privées) : 9 maisons en duplex à la place d'un shed.
- Mur mitoyen, aveugle, hauteur proche de l'existant.
- Deux sheds transformés en verrières (panneaux solaires possibles).
- 3 blocs jusqu'à la rue de Dampmart, hauteur conforme au PLU ($\leq 12,5$ m).
- Toitures végétalisées non accessibles
- Caractéristiques du programme :
 - o 52 % logements sociaux (LLS).
 - o Reste en locatif intermédiaire (LLI) et accession sociale (PSLA).
- Accès unique par la rue de Dampmart (côté Ouest).
- Possibilité future pour les riverains Ouest de créer des maisons ouvrant sur cette voie.
- Risque de vis-à-vis rue de la Paix (distance > 6 m, conforme), demande de végétalisation renforcée.

Calendrier prévisionnel

- Permis de construire : à confirmer.
- Démolition : 1er trimestre 2026.
- Durée travaux : 18 à 24 mois.
- Avant démarrage : relevés contradictoires chez les voisins, expertise sur le mur de soutènement.

Au global ce projet nous semble acceptable pour son voisinage, même si nous n'avons pas d'autres éléments de comparaison.

Il reste cependant des points critiques que nous devons faire préciser lors de la présentation du projet final :

- L'absence d'étude d'impact de l'unique voie d'accès sur la rue de Dampmart compte tenu de l'intensification du trafic

- La densité des espaces verts, encore imprécise au vu de la dernière version du projet
- Les vis-vis sur les propriétés adjacentes au versant Ouest des 3 immeubles
- L'absence de nécessité indiquée étrangement par l'architecte d'une révision du PLU pour la zone UPc, alors que cette obligation figure explicitement dans l'actuelle version du PLU
- L'impact phonique sur le voisinage compte tenu de la densité de véhicules empruntant la seule voie d'accès à l'ensemble.
- La densité de logements sociaux, importante du fait même du choix du promoteur 3F et l'éventualité d'une mixité avec notamment des travailleurs essentiels (gendarmerie, enseignement, sécurité, ...).

B. Dossier SAUVIERES, phase 2

La réunion publique du 10 septembre a conforté les informations qui nous avaient été communiquées lors du comité consultatif du 2 juillet.

Détails sur notre site : <https://rcsa-thorigny.e-monsite.com/pages/comites-consultatifs/comite-consultatif-02-07-2025.html>

Après la rénovation de l'ancienne barre Gallieni, la ville a acquis en 2016 un terrain adjacent pour 850 000 € (sans coût direct initial, mais avec des frais annuels depuis). Ce terrain devait accueillir des logements collectifs ; la municipalité a finalement opté pour des maisons individuelles.

Plusieurs tentatives de vente ont échoué (désistements, contexte sanitaire).

Un concours de promoteurs a ensuite été lancé.

Trois offres ont été déposées.

Le concours a été coordonné par M. Lachassagne, architecte.

L'offre retenue est celle du promoteur Wagram. Il est précisé que l'association n'a pas été associée ni informée des détails de ce concours.

Caractéristiques du projet

- 19 lots libres (au lieu des 45 logements initialement prévus). 2 places de stationnement par lot.
- Un complément de 20 places de stationnement est prévu le long de la desserte pour compenser le déficit de la phase 1
- Chaque acquéreur choisira son constructeur, sous réserve du respect du cahier des charges Wagram, à savoir :
 - Haies séparatives végétalisées obligatoires.
 - Maisons limitées à R+1 maximum.
 - Prix moyen évoqué d'une parcelle : 180 000 € (selon superficie).
 - Commercialisation prévue : 1er trimestre 2026.

Aménagements complémentaires :

- Acquisition prévue de la maison de M. Rio pour créer un accès depuis la rue de Dampmart.

- La maison en meulière, dégradée et squattée du 75 rue Gallieni, sera démolie, libérant du foncier pour 2 lots.

Contraintes et calendrier :

Objectif principal : réduire rapidement le poids financier du portage foncier pour la ville, tout en respectant le choix politique d'un programme pavillonnaire.

Le prêt bancaire de la ville se termine fin 2025, d'où un calendrier serré.

Le maire souhaite finaliser l'attribution et obtenir un plan d'aménagement avant fin 2025.

C. Dossier « rue de DAMPMART »

Ce dossier illustre malheureusement un profond manque de considération pour les besoins et les demandes formulées sans relâche depuis plus de trois ans par notre association.

Nous avons multiplié les interventions : plus d'une vingtaine de rendez-vous avec les représentants municipaux, plusieurs courriers dont une lettre recommandée de recours amiable, un courrier de rappel adressé également au Département, et enfin une lettre ouverte aux conseillers municipaux en juin dernier.

Grâce à l'action du Bureau du RCSA auprès des instances départementales, nous avons néanmoins obtenu deux avancées notables :

- La création de 13 places de stationnement supplémentaires, portant à 30 le total, contre 17 initialement prévues, chiffre manifestement insuffisant au regard des besoins objectivés ;
- L'ajout au projet d'un aménagement de l'entrée du rond-point de l'allée du Château depuis Dampmart afin d'en réduire la dangerosité.
 - *Cependant nous constatons qu'à ce jour notre demande de modification de tracé sur le rond-point permettant de réduire la vitesse dans le sens Dampmart- Thorigny n'a pas été prise en compte. En effet la petite modification de la largeur du trottoir côté Thorigny ne sera à l'évidence pas suffisante pour limiter la vitesse des véhicules en provenance de Dampmart.*

En revanche, nos demandes réitérées concernant la modification du tracé de la piste cyclable ont été rejetées. La municipalité maintient une CVCB (chaussée à voie centrale banalisée), pourtant déconseillée par le CEREMA au-delà de 4 500 véhicules/jour, alors que les comptages départementaux indiquent un trafic de 6 500 véhicules/jour sur la rue de Dampmart. La municipalité ayant par ailleurs effectué son propre comptage s'élevant à 5 500 véhicules/jour.

Nous avons également dénoncé le choix de la municipalité de faire contourner les places de stationnement par la voie cyclable, une option contraire aux recommandations du Département. Ce dispositif présente plusieurs inconvénients majeurs : il met en danger les cyclistes (risque accru de chute), multiplie les

rétrécissements de chaussée et complique fortement la circulation aux heures de pointe.

Pour les riverains, ces rétrécissements gênent l'accès à leurs propriétés. Les premiers effets sont déjà perceptibles : de nombreux véhicules évitent désormais ce tronçon en empruntant la rue de la Paix et la rue Galliéni, reportant ainsi la congestion sur des voies résidentielles inadaptées à un trafic intense.

Sur le plan de la sécurité, le choix de réduire unilatéralement la chaussée du seul côté de l'emprise SNCF est particulièrement problématique. Il n'a aucun effet sur la limitation de la vitesse dans le sens Dampmart → Thorigny — bien au contraire — et rend cet axe plus dangereux pour les riverains. La configuration habituellement retenue pour apaiser la circulation consiste à alterner les rétrécissements de part et d'autre de la voie, afin de créer un effet de chicane.

Dans le sens inverse, les rétrécissements trop fréquents provoquent au contraire des ralentissements excessifs et des files d'attente. L'impatience des conducteurs qui en résulte entraîne des comportements à risque, augmentant le potentiel accidentogène de la voie.

S'agissant des places de stationnement, nous avons attiré l'attention sur le non-respect de la norme AFNOR NF P 91-100, qui préconise une largeur de 2,30 m pour les places en créneau. Le projet municipal ne prévoit que 2,00 m, ce qui ne répond pas aux exigences minimales. Là encore, notre demande n'a pas été entendue.

Face à cette obstination, nous n'avons d'autre choix que d'attendre l'issue des travaux pour dresser un constat objectif de leurs conséquences et envisager, le cas échéant, de nouvelles démarches afin d'obtenir les aménagements indispensables à la sécurité et à la fluidité de la circulation sur ce secteur.

D. Dossier assainissement de la rue Galliéni

Ce dossier débute depuis le 22 septembre. Nous restons en alerte, en priorité pour ce qui concerne l'information des riverains sur les contraintes qui en découleront.

Nous restons à l'écoute de nos adhérents pour relayer toute demande d'amélioration de cette voie, notamment lorsqu'il s'agira en dernière phase des travaux, de revoir le profilé et l'enrobé de la rue.

A suivre donc.

E. Autres sujets suivis également par RCSA

Ces thématiques ne relèvent pas directement du périmètre Gallieni-Dampmart, mais elles concernent néanmoins notre association en raison de leur impact sur l'environnement et la qualité de vie de notre commune.

Nous restons attentifs et mobilisés sur ces dossiers.

▪ Aménagement des bords de Marne

La revalorisation des bords de Marne, inscrite au PLU dans le cadre d'une OAP, constitue un enjeu majeur pour notre commune. La ZAC correspondante a été confiée à la SPL Marne & Gondoire, avec un lancement de travaux envisagé au plus tôt en 2027. En juillet, la municipalité a organisé une consultation publique sur ce projet, qui vise à reconverter les abords de la rivière et le centre-ville en espaces principalement résidentiels et de loisirs, intégrant les réflexions déjà menées sur les liaisons douces et la friche.

À ce jour, aucune restitution de cette consultation ne nous a été communiquée.

Nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour de notre prochain comité consultatif du 8 octobre.

▪ Pont en X et carrefour de la rue de Claye

Ce dossier, lourd tant par son envergure que par son budget et la diversité des acteurs impliqués, reste à l'arrêt.

Un premier jalon pourrait être posé par la refonte du carrefour situé à l'angle du commerce Franprix.

Aucune avancée n'a été signalée à ce jour, probablement en attente des prochaines échéances électorales.

▪ Relais des demandes ponctuelles des adhérents

Cette mission de « veille active » sur l'évolution du cadre de vie avait été soutenue par notre élu, M. Christian Mondion. Conformément aux sollicitations reçues, nous sommes intervenus ponctuellement, auprès des services municipaux ou de l'EPFIF, sur des sujets variés :

- Entretien défaillant de la voirie,
- Encombrement des trottoirs lié à l'incivisme de certains riverains,
- Intrusions de renards dans les jardins, avec attaques de poulaillers,
- etc.

Notre dernière intervention date du 20 septembre 2024, lorsque nous avons sollicité une réunion avec M. le Maire afin d'obtenir un soutien officiel à notre démarche et de lui transmettre les requêtes recueillies par nos six ambassadeurs auprès des habitants. Monsieur le Maire a reconnu la nécessité d'agir et de communiquer sur les résultats. Si certaines demandes ont été suivies d'effet, la majorité d'entre elles n'a pas trouvé de réponse satisfaisante faute d'implication suffisante des services compétents.

En conséquence, et d'un commun accord entre les ambassadeurs, nous avons décidé de suspendre provisoirement ce processus le 21 mars 2025, dans l'attente de l'issue du scrutin municipal de mars 2026.

• Poursuite des missions de RCSA

Pour ce qui concerne la suite de notre action, à l'instar des années précédentes, nous vous proposons de continuer la veille active de toute évolution concernant

l'aménagement et l'urbanisme de notre ville, avec une attention toute particulière pour ce qui affecte notre secteur encadré par les rues du Maréchal Gallieni, allée des Châteaux, rue de Dampmart et rue de la Paix.

Avec un focus sur les projets en cours : Sauvières phase 2, Cofane et assainissement de la rue Galliéni, mais sans exclure toute future opération immobilière pouvant concerner par exemple les terrains en fond de parcelle souvent bien arborés et qui peuvent représenter des opportunités de constructions nouvelles, tant pour les propriétaires vendeurs que pour les promoteurs (sachant toutefois que le nouveau PLU est censé nous protéger contre des constructions de grande ampleur en fond de parcelle).

Ceci étant nous restons à votre écoute pour toute suggestion / question quant à une éventuelle évolution des missions et/ou du fonctionnement de notre association.

3. Rapport financier du Trésorier

- **Recettes**

L'association a compté **47** membres à jour de cotisation la cotisation annuelle fixée à 10 € au titre de l'année 2024.

La majorité des cotisations ayant été versée autour de l'AG du 27 septembre 2024 ;

Le total des cotisations s'élève ainsi à 470 € au titre de l'année 2024

dont 230 € par chèque

130 € par virement

110 € en espèce

⇒ total recettes : 470 €

- **Dépenses**

- Frais bancaires

Les frais de fonctionnement pour 2024 sont les cotisations trimestrielles de 19,74 € (soit un montant mensuel de 6,58 €) + 30 € de frais administratifs (à se faire préciser car 1ère année avec ces frais et aucun découvert)

Il en résulte un coup pour l'année 2024 de 108,96 €

- Assurance

L'assurance responsabilité auprès de Verspieren

Il est rappelé qu'elle a le meilleur tarif trouvé pour les garanties responsabilité civile association, couvrants ses activités, les dirigeants et membres, l'éventuel public et nécessaire pour obtenir la location payante ou gratuite de salles pour ses activités. Il est précisé que les autres assureurs contactés n'assurent pas les associations autres que sportives ou culturelles notamment.

La cotisation annuelle s'élève à 95 € en 2023 (montant constant depuis le début).

(L'association n'ayant pas de CB, cotisation payée en ligne par le trésorier et qui lui a été remboursée par virement).

- Site internet

Version payante afin d'éviter la pollution par la publicité : 54 €

Il est noté une augmentation substantielle du tarif hors publicité qui était de 42 € en 2023. Cependant, au regard de la fluidité de cette option pour alimenter / consulté le site, cette option a été privilégiée.

(L'association n'ayant pas de CB, cotisation payée en ligne par le président et qui lui a été remboursée par virement)

- Organisation AG 2024

Frais administratifs + Apéritif à l'issu de l'AG 2024 : 50,00 €

⇒ Total dépenses : 307,96 €

• **Résultat courant / Trésorerie nette**

Il résulte des éléments précédents un **résultat net pour l'année 2024 de 162,04 €**

$(470 - 307,96 = 162,04)$

et une trésorerie nette effective au 31/12/2024 de **748,86 €**
répartie entre un solde bancaire de 477,66 €
un solde de caisse de 271,20 €

• **Projection pour 2025**

– **Recettes**

- × Projection renouvellement des cotisations pour l'année 2025 sur la base de 2024, soit ± **450 €**

– **Dépenses**

- × Frais bancaires annuels : 110 €
- × Assurance responsabilité pour l'association : 95 €
- × Frais site internet pour éviter les publicités : 60 €
- × Frais divers organisation, gestion, courrier... 50 €
- × Frais réunions, convivialité 100 €

Total dépenses prévisionnelles 415 €

Il est précisé que depuis janvier 2015, l'association a déjà adressé des courriers recommandés à la Mairie et, outre la présente AG, organisé une réunion de rencontre avec Mme Fenzar-Rizki.

– **Résultat prévisionnel pour 2025 :** 450 - 415 = **35 €**

Le Trésorier

4. Renouvellement du Bureau

La proposition, soumise au vote, du renouvellement à l'identique du Bureau de cette association, c'est-à-dire composé de :

Président	:	Michel LOUCHARD
Trésorier	:	Nicolas ANGELOSKI
Secrétaire	:	Francis BOUQUIGNAUD
Membre	:	Hervé GILLOT

a été acceptée à l'unanimité des participants (Monsieur Gillot a transmis son pouvoir).

5. Cotisation pour les adhésions 2025

Sur proposition du Trésorier, le Bureau de l'Association proroge le montant de **10 euros** pour la cotisation 2025, à la fois pour renouvellement et pour nouvelle adhésion.

Proposition admise à l'unanimité des participants.

6. Autres propositions mises au vote

Aucune autre proposition complémentaire n'ayant été soumise au Bureau RCSA préalablement à cette AG, les propositions soumises au vote des participants et représentés lors de l'Assemblée Générale du **7 octobre 2025** sont les suivantes :

- P1 : Approbation du rapport moral
- P2 : Approbation du rapport financier
- P3 : Approbation du renouvellement du Bureau
- P4 : Envoi d'une lettre recommandée à Monsieur le Maire pour réclamer l'aménagement complémentaire du rondpoint de l'allée du Château afin de limiter la vitesse des véhicules en provenance de Dampmart.

L'ensemble de ces propositions sont acceptées à l'unanimité des participants.

Les membres du Bureau cosignataires de ce procès-verbal, le 11 octobre 2025 :

Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire